



HAL
open science

Chronique d'un escamotage annoncé quand une note de lecture nous prive d'un débat scientifique

Xabier Itçaina, Antoine Roger, Andy Smith

► To cite this version:

Xabier Itçaina, Antoine Roger, Andy Smith. Chronique d'un escamotage annoncé quand une note de lecture nous prive d'un débat scientifique. *Revue Française de Science Politique*, 2016, 66 (6), pp.1067-1070. 10.3917/rfsp.666.1067. halshs-01524998

HAL Id: halshs-01524998

<https://shs.hal.science/halshs-01524998v1>

Submitted on 19 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHRONIQUE D'UN ESCAMOTAGE ANNONCÉ QUAND UNE NOTE DE LECTURE NOUS PRIVE D'UN DÉBAT SCIENTIFIQUE

Xabier Itçaina, Antoine Roger, Andy Smith

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « [Revue française de science politique](#) »

2016/6 Vol. 66 | pages 1067 à 1070

ISSN 0035-2950

ISBN 9782724634662

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2016-6-page-1067.htm>

Pour citer cet article :

Xabier Itçaina *et al.*, « Chronique d'un escamotage annoncé quand une note de lecture nous prive d'un débat scientifique », *Revue française de science politique* 2016/6 (Vol. 66), p. 1067-1070.
DOI 10.3917/rfsp.666.1067

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Xabier Itçaina, Antoine Roger, Andy Smith

Dans l'ouvrage intitulé *Varietals of Capitalism. A political Economy of the Wine Industry* (Cornell University Press, 2016), nous étudions la genèse et les effets d'une réforme introduite en 2008 par l'Union européenne, dans le but affiché de réorganiser le gouvernement de l'économie vitivinicole. Loin d'avoir été rédigé à l'attention des seuls spécialistes de l'objet, notre texte engage un questionnement théorique sur les structures sociales de l'économie et sur les modalités du changement institutionnel¹. Un effort de positionnement théorique nous a amenés à livrer une lecture critique des travaux dominants dans ce champ d'étude. Il est dès lors logique – et hautement souhaitable – que notre propos suscite des ripostes plus ou moins virulentes. L'affrontement scientifique doit nous permettre d'avancer dans notre réflexion et d'affiner nos arguments, à condition toutefois que nos adversaires acceptent de se plier aux règles du jeu – de se soumettre en d'autres termes au bon vieux principe du « scepticisme organisé ». La note de lecture publiée par Geneviève Teil dans le dernier numéro de la revue² ne répond malheureusement pas à ce critère. Loin de restituer le contenu de notre ouvrage et d'en discuter scrupuleusement les articulations, elle nous attribue un propos qui n'est pas le nôtre et s'engage dans un corps-à-corps avec... une chimère. Le procédé est pour le moins déroutant. Il nous impose d'une part d'effectuer quelques rectifications. Nous sommes d'autre part tenus d'examiner les obstacles (individuels et collectifs) qui ont empêché notre lectrice de mettre en débat la notion de *contingence structurée*, placée au cœur de notre argumentaire.

G. Teil reconnaît à demi-mot être demeurée étrangère aux propositions formulées dans l'ouvrage. Nous regrettons cette exclusion, mais ne sommes pas convaincus d'en être les principaux responsables : tourner le dos à ses interlocuteurs n'est sans doute pas la meilleure façon d'engager une discussion scientifique³.

1. Comme le laisse entendre le jeu de mots sur lequel est construit le titre de l'ouvrage, les cépages (*Varietals*) peuvent servir d'appui à un questionnement général, bien démarqué de celui qui porte sur les variétés nationales (*Varieties*) de capitalisme.

2. *Revue française de science politique*, 66 (3-4), juin-août 2016, p. 623-625.

3. Lorsqu'elle cherche subitement à porter des coups directs, Geneviève Teil se concentre sur des détails et manque sa cible. Elle tire argument d'une faute de frappe (« ethyl alcohol » au lieu de « methyl alcohol ») repérée au détour d'un développement très secondaire pour affirmer que l'ouvrage tout entier repose sur une traduction approximative. Nous nous contenterons de rappeler que l'anglais est la langue maternelle de l'un d'entre nous. De façon tout aussi cavalière, notre lectrice nous reproche une erreur de calcul en omettant de signaler que le développement visé est la citation d'un rapport de l'European Court of Auditors. Elle déplore encore qu'il faille attendre la dernière partie de l'ouvrage pour connaître le contenu de la réforme étudiée alors que les informations attendues sont livrées dès la deuxième page.

Pour donner la mesure du problème, il convient de préciser que G. Teil mène elle-même des recherches sur l'économie vitivinicole. Elle étudie les dispositifs qui servent à définir et à certifier la « qualité » d'un vin. Ses travaux les plus récents portent sur les appellations d'origine. Ses analyses sont appuyées sur l'appareil conceptuel forgé par Michel Callon ; elles visent à prolonger la théorie de l'acteur-réseau pour caractériser des « agencements marchands ». Ces options scientifiques sont légitimes. Dans la mesure même où elles diffèrent des nôtres, il était permis d'espérer qu'elles amènent à une confrontation féconde. En résultat bien plutôt une incapacité à lire nos arguments, sinon un refus de les prendre en considération.

G. Teil paraît en premier lieu éblouie par ses propres choix empiriques. Elle nous fait grief de livrer un « résumé très étroit » de la réforme, limité aux droits de plantation et aux mesures d'arrachage. Nous aurions ainsi omis de considérer la refonte des appellations d'origine – cruciale à ses yeux. Aucune attention n'est prêtée aux justifications avancées dans l'ouvrage : outre que la question des appellations est difficilement dissociable de celle des droits de plantations (largement traitée, notamment dans le chapitre 6), la catégorisation des vins (à laquelle participent les appellations) constitue le cœur même du chapitre 7. Afin d'analyser les effets de la réforme européenne de 2008, nous avons par ailleurs pris le parti de nous concentrer sur les dossiers qui ont longtemps été placés sous le contrôle des seules administrations nationales – qui ont en d'autres termes échappé à l'emprise des organisations internationales et supranationales comme à l'intervention des organisations locales de producteurs.

Le bagage conceptuel de notre lectrice semble en second lieu produire l'effet d'une ornière. Par un effet de retournement, nous sommes accusés de nous abandonner à une forme de *donquichottisme théorique*. Notre attachement à prendre en compte et à discuter les schémas explicatifs concurrents déboucherait ainsi sur un « combat d'hypothèses à vide ». La motivation de ce jugement affleure assez rapidement dans les commentaires qui suivent : G. Teil tient pour évidente l'existence de ce qu'elle appelle les « réseaux socio-technico-économiques ». Utilisé de façon routinière, le lexique attaché à la théorie de l'acteur-réseau produit un effet de naturalisation. Deux difficultés en résultent.

Notre lectrice s'indigne tout d'abord – toujours implicitement – de la façon dont nous traitons ses propres travaux. Le panorama dans lequel nous replaçons ses arguments ressortit selon elle à un « agencement incohérent de concepts ou d'idées sorties de leur usage et vidées de leur sens ». Maniée à la façon d'un étendard, la théorie de l'acteur-réseau permet certes de multiplier les études de cas sans effort de consolidation. Il paraît pourtant utile de rappeler les principes qu'elle engage et de traquer leurs effets – conscients ou impensés – dans les textes mêmes qui se présentent sous la forme de descriptions savantes.

Toute imprégnée de ses références intellectuelles, G. Teil ne peut concevoir ensuite que d'autres chercheurs raisonnent dans des termes différents. Si les divergences théoriques sont bien une condition de l'activité scientifique, rien n'autorise à dénaturer le propos de l'adversaire pour le ramener à ses propres catégories d'entendement¹. Selon la lecture de G. Teil,

1. Geneviève Teil en arrive à prétendre que nous adhérons nous-mêmes à la théorie de l'acteur-réseau sans le savoir. Les analyses que nous consacrons aux mises en œuvre et aux appropriations locales de la réforme témoigneraient d'une attention au « poids des instruments et des équipements des acteurs ». Une précision s'impose : les dynamiques que nous mettons au jour sont toutes rapportées aux structures de différents champs ; elles sont caractérisées en appui sur un schéma théorique qui ne retient pas les prémisses du raisonnement développé par Michel Callon.

nous empruntons à la sociologie de Pierre Bourdieu, mais prétendons dans le même temps « limiter la capacité de détermination de l'action en redonnant une plus grande place aux individus ». Cette présentation est fallacieuse : si nous nous réclamons de la théorie des champs, nous cherchons précisément à nous affranchir de débats qui confinent à l'antienne sociologique. Le développement que nous consacrons au statut des cas individuels se limite à reprendre un argument énoncé par Pierre Bourdieu dans *Homo academicus* : une fois restituée la logique du champ, le chercheur est autorisé à se concentrer sur un individu (agent), placé dans une position « structurellement déterminante »¹. Un contraste est alors marqué avec la théorie de l'acteur-réseau : nous refusons d'envisager une particule en suspens (humain ou non-humain), sans considérer les effets d'une structure sociale préexistante ; nous ne nous contentons pas de retracer des opérations d'« attachement » ou de « détachement » pour caractériser des « assemblages » plus ou moins solides au final. Précisons que nous prenons dans le même temps nos distances avec d'autres clés de lecture. Nous récusons les postulats de l'économie institutionnelle, toute concentrée sur les calculs des acteurs et sur leur attachement à limiter les « coûts de transaction ». Nous exprimons également notre désaccord – moins profond – avec des arguments inspirés par deux autres schémas théoriques. Nous regrettons ainsi que la théorie de la régulation amène souvent à identifier des régimes d'accumulation sans préciser les positions des agents qui en sont les artisans. Nous nous démarquons ensuite des tenants du néo-institutionnalisme dit « sociologique » (de Paul Di Maggio et Walter Powell jusqu'à Neil Fligstein) qui mobilisent la notion de champ mais qui raisonnent en termes de réseaux et d'interactions – au lieu de considérer les structures des positions et des prises de position².

Ces précisions permettent de revenir au fond du problème et de rappeler la signification exacte que nous avons donnée à la notion de contingence structurée – en prolongeant et en complétant des propositions formulées dans quelques textes de Pierre Bourdieu³. Dans notre optique, un champ est constitué par un ensemble de positions objectives et par des luttes symboliques pour la définition d'une hiérarchie interne. Il présente un degré élevé d'autonomie lorsqu'il comporte des enjeux spécifiques. Un outil forgé dans un champ très autonome, au gré d'affrontements circonscrits, peut être importé par des agents engagés dans des rapports de force très différents et y être utilisé à des fins inattendues. Nous étudions sur ce mode les références à la figure du « nouveau consommateur » : dans des champs différenciés, des agents en arrivent à invoquer la formation spontanée d'une « demande » de vin qui rompt avec les pratiques établies ; à l'échelle mondiale, la priorité serait désormais donnée à des produits facilement identifiables, dotés de propriétés constantes. Cette représentation émerge dans le champ scientifique au tournant des années 2000, au gré de rapports de force entre disciplines et entre organismes de recherche. Importée ensuite dans le champ bureaucratique, elle y modifie les rapports de force entre la Commission européenne et les administrations nationales. Des négociants s'en emparent enfin dans le champ économique,

1. Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 102.

2. Geneviève Teil nous reproche des positionnements trop tranchés, exposés de façon trop systématique dans chaque chapitre. Elle voit là la manifestation d'une « animosité » envers les modèles explicatifs dont nous nous écartons. Ce registre argumentaire a été exigé par l'éditeur de l'ouvrage, en application des codes en vigueur dans l'espace académique nord-américain et à l'attention de lecteurs qui valorisent les controverses théoriques. Si pesant qu'il puisse paraître, il présente selon nous le mérite de clarifier, dans chaque développement de notre analyse, ce qui nous éloigne des clés de lecture concurrentes.

3. Notamment dans Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000. Voir aussi notre ouvrage, p. 37-47.

de façon à s'affirmer face à des producteurs attachés à la notion de « terroir ». La réforme de 2008 – et la construction sociale du « marché » plus largement – s'expliquent par les dynamiques propres de chaque champ. Contrairement à ce que prétend G. Teil, la clé de lecture retenue interdit d'envisager une « évolution naturelle ». En nous écartant cette fois de certaines propositions formulées par Pierre Bourdieu, nous refusons de considérer que les relations entre les champs obéissent à un pilotage centralisé ou qu'elles participent même d'un mécanisme parfaitement intégré ; la *coïncidence structurale* qui autorise la circulation d'une référence d'un champ à l'autre n'est en aucun cas prévisible.

Les incompréhensions relevées dans la note que G. Teil a consacrée à notre ouvrage soulèvent un problème plus général. Elles peuvent être mises sur le compte d'un principe d'organisation privilégié dans les sciences sociales au cours des dernières décennies – en France à tout le moins – la démarche la plus commune consiste à développer des mécanismes de socialisation scientifique dans des cercles académiques très étanches. Les chercheurs formés dans une « école » sont poussés à mobiliser des travaux qui partagent la même orientation. Peu encouragés à aiguiser leurs arguments au contact de textes inscrits dans une autre démarche, ils en arrivent parfois à considérer qu'il n'est même plus besoin de les lire avec rigueur. Lorsque qu'une revue les invite, sur un mode impromptu, à commenter un ouvrage qui échappe à leur univers de référence, les repères leur font défaut qui permettraient d'engager une véritable controverse. Si ce travers est désolant, il paraît possible d'y remédier collectivement.

Xabier Itçaina, Antoine Roger, Andy Smith –
Université de Bordeaux-Sciences Po Bordeaux, Centre Émile Durkheim